

ANNEXE A LA DELIBERATIO

Envoyé en préfecture le 16/10/2024 Reçu en préfecture le 16/10/2024

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

Annexe à la délibération n° D_05-14102024 du 14 octobre 2024

Objet: Tableau récapitulatif des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux

Pris en application de l'article L. 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Population (totale au dernier recensement): 1255

I_MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé) :

Calculé par rapport à l'indice brut terminal mensuel fonction publique, soit 4 110.52 € au 1^{er} janvier 2024.

Fonction	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Montant brut en € (indicatif selon l'indice brut terminal au 1 ^{er} janvier 2024)
Maire	51,6%	2121,03 €
Adjoint	19,8%	813,88 €
Adjoint	19,8%	813,88 €
Adjoint	19,8%	813,88 €
Adjoint	19,8%	813,88 €

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation : 5 376,55 €

II INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire:

Nom du	Indemnité (allouée en % de l'indice	Montant brut en € (indicatif selon l'indice
bénéficiaire	brut terminal de la fonction publique)	brut terminal au 1 ^{er} janvier 2024)
CHALLON Valérie	40,5 %	1664,76 €

B. Adjoints au maire avec délégation (art. L2123-24 du CGCT):

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Montant brut en € (indicatif selon l'indice brut terminal au 1 ^{er} janvier 2024)
JEANNIN Michel	14 %	575,47 €
GEISSLER Marijane	14 %	575,47 €

		Reçu en préfecture le 16/10/2024
MARTOIA Michel	14 %	Publié le ID : 038-213804990-20241016-D_05_14102024-DE
JODAR Elodie	14 %	575,47 €

C. Conseillers municipaux avec délégation du Maire (art. L2123-24-1 du CGCT) :

Le montant des indemnités allouées aux conseillers doit être pris sur l'enveloppe globale. Les indemnités sont conditionnées à l'exercice effectif d'une délégation, et la possibilité d'indemnité est plafonnée à 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (art L2123-24-1-II du CGCT).

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Montant brut en € (indicatif selon l'indice brut terminal au 1 ^{er} janvier 2024)
PICAVEZ Dominique	2,615 %	107,49 €
BALMET Lucie	2,615 %	107,49 €

TOTAL général : 4 181,62 € par mois, soit 50 179,44 € par an

Fait à Susville le 15 octobre 2024

Le Maire, Valérie CHALLON.

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

